

SOCIETE D'ESCRIME DE SAINT-NAZAIRE

Association loi 1901 créée en 1920

Président : ANDRE Jean-François
8 Rue Pierre de Ronsard
44600 SAINT-NAZAIRE
☎ : 02.40.53.86.13

Secrétaire : DELORME Christophe
4 Allée de la Galerne
44600 SAINT-NAZAIRE
☎ : 02.40.45.14.16

Trésorière : GUY Sergine
23 Rue Claude Debussy
44600 SAINT-NAZAIRE
☎ : 02.40.53.01.99

Adresse site internet:

<https://sesn.sportsregions.fr>

Maîtres d'arme : Fleur ZACHARIASEN et Gilles LE FOURNIS

ENTRAINEMENTS

Lieu : GYMNASSE DE COUBERTIN Salle B, Bd Pierre de Coubertin 44600 St-Nazaire

Horaires : **MARDI** 17 H 30 - 18 H 30 Jeunes de 6 à 9 ans
18 H 30 - 19 H 30 Jeunes de 10 à 14 ans
19 H 30 - 21 H 00 Jeunes de 15 ans et plus

VENDREDI 17 H 30 - 18 H 30 Jeunes de 6 à 9 ans
18 H 30 - 20 H 00 Jeunes de 10 à 14 ans
20 H 00 - 21 H 30 Jeunes de 15 ans et plus

Les jeunes de 6-8 ans débutants ne s'entraîneront qu'une séance par semaine à déterminer à l'inscription.
Les groupes pourront être modifiés par le Maître d'Armes en fonction des effectifs.
Il est indispensable de respecter ces horaires pour le bon déroulement des entraînements.
Merci d'être présent à l'heure exacte du début des cours.

COTISATIONS - LICENCES

Né en 2014-2015-2016-2017	135 Euros / an
Né en 2010-2011-2012-2013	153 Euros / an
Né avant 2009	159 Euros / an

Ces montants comprennent la licence d'affiliation à la Fédération Française d'Escrime la cotisation club et l'assurance de base qui ne seront pas remboursés en cas d'arrêt en cours de saison.

Ces montants ne comprennent pas les frais d'engagement aux compétitions.

Les licenciés peuvent adhérer à une assurance complémentaire auprès de la F.F.E.

COMPETITIONS

Tous les enfants à partir de la catégorie M9 (8 ans) peuvent participer à des compétitions. Elles ont lieu certaines le Samedi après-midi à Nantes. Il s'agit des Championnats Départementaux. Les dates de ces rencontres seront affichées à la salle et les enfants seront prévenus suffisamment tôt.

MATERIELS

Compte tenu des nouvelles normes de sécurité, les équipements complets (veste, pantalon et sous-cuirasse) sont loués.

35 Euros /an l'équipement complet
15 Euros/an pour la location du masque
(+ 350 Euros de caution)

L'équipement loué ne peut pas quitter la salle d'armes tant que les chèques de location et de caution n'ont pas été remis à la trésorière.

L'équipement est à restituer impérativement en juin.
Le club est à votre disposition pour l'achat de matériel neuf.

Le tarif des réparations du matériel est affiché à la salle.

Le matériel cassé à l'entraînement ou en compétition est à la charge de l'utilisateur.